



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 60328

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des non-voyants en milieu urbain. Il apparaît en effet que la chaussée demeure sous-équipée, notamment par rapport à certains de nos voisins européens. Or la mise en place de signalisation en braille et de signaux sonores aux passages protégés faciliterait grandement leurs déplacements. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer dans quelle mesure la présence de tels équipements pourrait être accrue.

Texte de la réponse

Afin d'apporter des solutions aux difficultés rencontrés par les personnes déficientes visuelles pour se déplacer en ville, des travaux sont en cours pour mettre en place des mesures permettant à ces personnes de se déplacer dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. Face au nombre de plus en plus important de villes désireuses de s'équiper de répéteurs sonores de feux de traversée, et afin de répondre au souci des personnes déficientes visuelles de trouver sur l'ensemble du territoire national un système similaire ne laissant aucune place à des erreurs d'interprétation quant à la possibilité ou non de traverser, une réglementation est en cours d'élaboration et devrait être mise en place avant la fin de cette année. Il s'agit là non seulement d'une question d'accessibilité mais de sécurité pour tous. Cette réglementation sera complétée par une normalisation portant sur les messages annexes et non obligatoires concernant la topographie de l'environnement. Afin de donner des conseils techniques de mise en place pour ces répéteurs sonores de feux de traversée, un guide sera également élaboré par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) pour la fin de l'année 2002 ou le début de 2003. En ce qui concerne la mise en place de signalisations en braille, quelques expériences ont été menées mais certains problèmes subsistent et, notamment, celui du repérage par les personnes aveugles de ces informations lorsqu'elles sont implantées en voirie. Une solution pratique pourrait consister en la mise à disposition des personnes déficientes visuelles de plans personnels en braille leur permettant de préparer, à domicile, leur trajet urbain. D'autres solutions sont envisagées et font actuellement l'objet d'études, de recherches et de réflexions concertées. Il s'agit entre autres, pour le guidage et l'orientation, des systèmes sonores personnels (action de recherche BIOVAM) et des bandes podotactiles (réflexions en cours dans le cadre du CERTU).

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60328

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2351

Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3707